

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision ND-ING-GMI-CG n° 2014-08 du 20 février 2014 portant délégation de signature du contrôleur de gestion du département de l'ingénierie (ING), responsable du groupe de soutien gestion et méthodes pour l'ingénierie (GMI) au responsable de l'entité pilotage du groupe de soutien (GMI) contrôle de gestion (RATP)**

NOR : DEVT1415466S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le contrôleur de gestion du département de l'ingénierie, responsable du groupe de soutien GMI,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs ND ING n° 2014-07 consentie le 17 février 2014 par le directeur de département ING au contrôleur de gestion du département de l'ingénierie, responsable du groupe de soutien GMI,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Chantal SCHONBERG, responsable de l'entité pilotage, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND ING n° 2014-07.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal SCHONBERG, responsable de l'entité pilotage, de donner délégation à Mme Corinne FOREST, responsable de l'entité de gestion des affaires INFRA, à l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents relatifs aux attributions de la délégation de pouvoirs ND ING n° 2014-07 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée note de groupe n° 2013-19 en date du 30 septembre 2013.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 février 2014.

*Le responsable du groupe de soutien GMI,*  
C. COCHAT